

	PAGE
Mode d'émancipation des sauvages.....	114
Certain degré d'instruction confère l'émancipation.....	115
Lettres patentes de propriété aux sauvages ; expulsion des occupants sans permis.....	116
Certaines sections relatives aux sauvages, modifiées.....	117
Pas d'appel en certains cas de voies de fait par les sauvages.....	118
<i>Et voir</i> Acte de l'avancement des Sauvages, 118.	
Service civil, actes de 1882 et 1883 modifiés.....	88
Commis des examinateurs ; examens préliminaires et d'aptitudes.....	89
Examens pour promotion.....	90
Rémunération spéciale des employés en certains cas.....	91
Inspecteurs des poids et mesures.....	91
Annexe B de 1882 modifiée à l'égard de certains appointements.....	91
Subsides pour 1883-4 et 1884-5.....	10
Sommes votées et dont il faudra rendre compte.....	10
Déclaration au sujet de certains emprunts autorisés, mais non opérés.....	11
Sommes votées pour l'exercice expirant le 30 juin 1884.....	13
Et pour l'exercice expirant le 30 juin 1885.....	24
Subventions à et pour certains chemins de fer.....	72
Énumération des chemins qui les recevront.....	72
A quelles conditions elles seront payées.....	75
Acte 46 V., c. 25, modifié.....	76
La compagnie du Pacifique peut acheter le chemin de la Rive Nord	76
Ou un prolongement du Pacifique peut être construit.....	76
Subventions aux provinces réparties de nouveau.....	53
Comment elles seront calculées dans les comptes avec Ontario et Québec, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.....	53
Capitalisation et intérêt à 5 pour cent.....	54
Quant à la Colombie-Britannique, au Manitoba et l'Île du Prince-Edouard.....	54
Montant de l'augmentation pour chaque province.....	54
l'ayable sur le fonds consolidé.....	55
SOCIÉTÉS de construction insolubles. <i>Voir</i> Banques, 161.	
Sociétés de construction et de prêt en Ontario.....	163
Limitation des dépôts, débentures et engagements.....	163
Explication quant au vote des deux tiers des actionnaires.....	163
Pouvoir de posséder certaines garanties.....	164
Directeur gérant et sa rémunération.....	164
<i>Et voir</i> Banques et compagnies insolubles, 161.	
Substances alimentaires. <i>Voir</i> Falsification, 143.	
TARIF des droits de douane modifié. <i>Voir</i> Douane, 125.	
Tempérance, acte de 1878 modifié.....	130
Comment rendre l'acte exécutoire là où il n'existe pas de licences.....	130
Effet rétroactif dans ce cas ; droits actuels sauvegardés.....	130
<i>Et voir</i> Acté des licences, 131.	
Terres dans le Manitoba, délai prolongé pour les réclamer par suite d'occupation.....	107
Terres fédérales, acte de 1883 amendé.....	105